

Gastroentérite à Shigella - CHUV

Mise à jour
24/01/2020Autres dénominations
ShigellaInformations relatives à
CHUV / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

-  Shigelles du groupe A: *S. dysenteriae*
-  Shigelles du groupe B: *S. flexneri*
-  Shigelles du groupe C: *S. boydii*
-  Shigelles du groupe D: *S. sonnei*

Réservoir

Homme

Mode de transmission

-  transmission féco-orale directe ou indirecte



dans la communauté: par contact direct avec des personnes malades ou par consommation d'aliments contaminés par des matières fécales. L'eau de boisson contaminée peut entraîner des grosses épidémies



à l'hôpital: par contact direct avec des personnes malades, leurs selles et/ou du matériel contaminé

Période d'incubation

Le plus souvent 1 à 3 jours, les extrêmes allant de 12 heures à 1 semaine

Durée d'infectiosité

Moins d'une semaine après la mise en route d'un traitement efficace. Peut aller jusqu'à 4 semaines en l'absence de traitement

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante

Instaurer des Mesures Additionnelles Contact :



Chez les nourrissons et les jeunes enfants encore langés



Ou si patient avec incontinence fécale

Placement

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Chambre individuelle avec sanitaires dédiés
 -  Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe) avec sanitaires dédiés
 -  Mettre à disposition du patient une chaise percée et utilisation du matériel Care Bag protégé bassin (Eproc 950110), si absence de WC dans la chambre
-

Durée des mesures

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Jusqu'à guérison clinique
 -  Selles de type 5 ou moins selon l'échelle de Bristol
-

Signalétique

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre
 -  Chariot d'isolement avec surblouses devant la chambre
 -  Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre
 -  Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
 -  Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
 -  Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
-

Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier



Rappeler au patient de bien se laver les mains après avoir été à selles et avant de manger

Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

Transport

Si Mesures Additionnelles Contact :



Vêtements propres



Protections changées si incontinence



Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates



Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie

Circulation

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties à l'extérieur
 -  Protections changées si incontinence
 -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
 -  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
-

Visiteurs

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
-

Transfert/Sortie

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Avertir le service/l'établissement de soins de destination
-

Autre

-  le patient doit s'abstenir de préparer des aliments tant qu'il est symptomatique (atelier de cuisine par ex.)

-  En cas de sortie de l'hôpital, le patient doit s'abstenir de préparer des aliments tant qu'il est symptomatique
 -  chez l'enfant pas de jardin d'enfant
-

Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie
-  Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

-  Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique
-

Gants

-  Non indiqués en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
-

Blouse de protection

-  Si risque de projections de liquides biologiques
 -  Ou si Mesures Additionnelles Contact (sauf si simple passage dans la chambre)
-

Masque

-  Non en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
-

Lunettes de protection

-  Non en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)
-

Mesures complémentaires

-  Le personnel atteint de gastroentérite à *Shigella* doit contacter la médecine du personnel
-

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
 -  Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
 -  Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles
-

Lit et literie

-  Utiliser les sacs à linge usuels
-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
-  Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Changer le lit et la literie
-

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
-  Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
-  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
-  Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent



Trempage du rideau de la salle de bains

Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
